

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	15 (1927)
Heft:	255
Artikel:	Le pastorat féminin
Autor:	E.Gd.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-259110

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Fin août-début septembre: GLAND (Vaud); Cours de vacances internationale de Femmes pour la Paix et la Liberté.

Et nul doute que cette première liste ne s'allonge encore considérablement ! ...

Le pastorat féminin

Une preuve que, malgré tout, « l'Idée marche... », c'est la façon dont, de par la force des choses et la logique des circonstances, certains problèmes, jusqu'à présent traités plus ou moins théoriquement, viennent d'eux-mêmes se poser devant la conscience publique. C'est le cas actuellement à Genève pour l'accession des femmes au pasteurat.

Sans doute, n'est-ce pas la première fois que nous en parlons à cette place, et nous voudrions rappeler, tant la belle étude de M. le pasteur Chapuis, d'Ollon, que les considérations si profondément pensées de M^{me} Jeanne Meyer, publiées, il y a quelques années, par le *Mouvement Féministe*¹ sur ce sujet. Mais c'était, nous le répétons, académiquement en quelque sorte, que notre journal avait été appelé à s'en occuper, alors qu'aujourd'hui l'opinion publique en est saisie comme d'une réalité, qui peut bientôt trouver son application.

Rien que de très simple, cependant, ne s'est passé. Comme nombre d'autres Facultés, la Faculté de théologie protestante de l'Université de Genève est ouverte aux femmes. Peu en ont profité jusqu'à présent, l'Institut des Ministères féminins, qui va célébrer le X^{me} anniversaire de sa fondation, ayant attiré à lui beaucoup de celles qu'effraient les études complètes, et auxquelles des fonctions auxiliaires pastorales donnent toute satisfaction. Cependant, une jeune fille va bientôt terminer ses études. Le règlement ne lui permet pas, comme à ses condisciples masculins, de prêcher à la campagne, à titre d'exercices pratiques, des sermons approuvés par ses professeurs. Toutefois, des pasteurs de campagne lui demandent son concours. Une autorisation spéciale lui est accordée à titre exceptionnel. Et ainsi, l'on s'aperçoit, dans les milieux dirigeants de l'Eglise nationale, que l'on n'agit peut-être pas à l'égard des femmes avec toute la largeur voulue, en les autorisant à faire des études, au bout desquelles elles trouveront... quoi? une porte fermée. Non pas que la Constitution de l'Eglise dise quoi que ce

¹ Voir les Nos 102, 126, 130 et 131.

sa vive intelligence, son énergie, sa rare capacité de dévouement aux œuvres sociales. L'auteur parle avec compétence et sympathie de maintes questions qui préoccupent le féminisme, et elle déplore, entre-autres, que la France n'ait pas encore de ces *Juvenile Courts* — tribunaux pour l'enfance — qui sont une institution si bienfaisante dans quelques autres pays. Le savant et la jeune femme, cependant, laissent fuir le bonheur, peut-être pour s'être créé un idéal trop exigeant de l'union des âmes.

Jean Bertheroy, qui se meut avec une souveraine élégance parmi les dieux et les héros, parmi les faits historiques et la mythologie, la plastique, la poésie, et qui, en même temps, sait faire jouer les ressorts du cœur, s'est-elle affirmée comme féministe? Oui, répond *La Française* dans un court article nécrologique, citant à l'appui le vif intérêt témoigné par la romancière à ce journal et la bienveillance dont elle ne s'est jamais départie. Avec Daniel Lesueur et Marcelle Tinayre, elle fut des premières parmi les femmes de lettres françaises à adhérer ouvertement au féminisme. Trop absorbée par ses travaux pour être militante, elle lui a donné toute sa sympathie. Son œuvre le prouve, car elle déborde en caractères féminins bien trempés, en femmes qui ont un grand souci de leur dignité et de la droiture de leur conscience. Les pouponnées de modes et les amorales ne l'intéressent guère. N'est-ce pas, cela aussi, du féminisme, et du meilleur?

M.-L. PREIS.

soit de négatif à ce sujet. Elle ne mentionne nulle part que, pour être pasteur, il faille être un homme. Mais l'intention de ceux qui l'ont élaborée est si manifeste, que l'accession des femmes au pasteurat ne peut être accordée sans une décision spéciale du Consistoire, ou même, affirment quelques-uns, du corps électoral religieux... Et voilà comment, tout simplement et sans aucun bruit, la question du pasteurat féminin est venue se poser dans l'Eglise protestante de Genève.

Le Consistoire — que, dans d'autres Eglises, on nomme Synode — avait chargé, le mois dernier, une Commission de trois membres de lui présenter un rapport, qui a été discuté en premier débat dans la séance de mars. Rapport très net, très vivant, et très concluant, présenté par M. Charly Clerc. M. Clerc, qui est un féministe convaincu, est partisan du pasteurat intégral, mais, par esprit de conciliation, et aussi par mesure de prudence à l'égard d'une votation populaire, il s'est rallié à une solution un peu atténuée, proposée par M. Eugène Choisy, l'initiateur des Ministères féminins. Pour M. Choisy, la femme ayant fait des études théologiques complètes devrait avoir accès à toutes les fonctions du ministère: cure d'âmes, visites aux malades, enseignement religieux, prédication, baptêmes, mariages, Cène. Mais elle ne pourrait pas alors être pasteur en titre d'une paroisse, et devrait toujours être subordonnée à son collègue masculin, parce que, suivant l'opinion de M. Choisy, le chef de cette famille spirituelle qu'est une paroisse doit absolument être un homme. Questions d'autorité morale? de responsabilités à prendre? de forces physiques nécessaires pour supporter un très lourd fardeau? il nous semble que l'on trouve pourtant des femmes possédant les capacités voulues pour diriger une paroisse, et nous avons peine à comprendre pour notre part la restriction proposée par la Commission du Consistoire — restriction qui, il est vrai, marquera peut-être seulement une étape temporaire sur la voie qui conduit au pasteurat féminin intégral.

De cette première discussion au Consistoire, comme de la séance organisée par l'Association genevoise pour le Suffrage, et à laquelle ont pris la parole, après M^{me} Lydie von Auw, pasteur de l'Eglise libre de Cormoret (Jura bernois), plusieurs pasteurs genevois, on a pu retirer l'impression que l'idée du pasteurat féminin éveillait plutôt de la sympathie. Certes, tous les membres du Consistoire n'ayant pas donné leur opinion, nous ne pouvons pas savoir dans quel sens ils voteront à l'issue du second débat prévu pour le 2 avril prochain; mais à l'exception d'un seul orateur, connu d'ailleurs par ses opinions remarquablement conservatrices, on a entendu généralement des paroles favorables au pasteurat féminin — au pasteurat spécialisé surtout, car au Consistoire comme à la séance suffragiste, les pasteurs se sont plaints de la trop grande variété des fonctions qui leur incombent, dont plusieurs réclament des qualités qui souvent s'opposent, et dont la multiplicité finit, dans des paroisses comportant 800 à 1000 familles à visiter et à suivre, par les écraser complètement. Il se peut qu'une redistribution des charges pastorales soit chose nécessaire; mais pour nous la question essentielle n'est pas là. Elle est dans le droit imprescriptible que possède la femme, âme religieuse et être chrétien, tout comme un homme, qui a la vocation du pasteurat, et qui sent, avec cette intuition profonde qui ne trompe pas, qu'elle a à délivrer à ses semblables un message, qui n'est pas purement d'ordre moral ou social, mais d'essence religieuse — de pouvoir exercer dans sa plénitude ce ministère, où ses capacités et ses dons trouveront au service de cet idéal leur plein épanouissement. Il n'y a pas de considérations extérieures et secondaires, ni de craintes surannées (la femme n'aurait pas la voix assez forte pour se faire entendre dans une église; la femme n'aurait pas l'autorité voulue pour faire de la cure d'âmes auprès des hommes; la femme serait amenée à intervenir dans des questions délicates et pénibles; son esprit n'aurait pas la vigueur intellectuelle voulue pour s'élever à la grande prédication impressionnante ou aux hautes spéculations religieuses d'un Vinet, par exemple,..) qui puissent, à notre avis, s'opposer à ce droit de toute créature humaine d'aspirer à la vocation où ses facultés trouveront leur emploi le meilleur. Et à ceux qui nous reprochent de nous placer ainsi sur le terrain féministe plutôt que sur le terrain religieux, et d'envisager aussi les droits de la femme et non pas

uniquement le bien de l'Eglise, nous répondrons que, selon nous, les deux termes se rejoignent, et qu'une puissance uniquement spirituelle comme une Eglise s'affaiblit, non seulement en se privant du concours de forces qu'pourraient lui être précieuses, mais encore en commettant à l'égard de celles-là une injustice, qui diminuera forcément sa valeur morale. Et enfin, si, comme cela paraît probable, la question du pastorat féminin est soumise au vote populaire, les femmes électrices dans l'Eglise n'ont-elles pas aussi le devoir de s'en préoccuper?...

Nous savons, il est vrai, que des problèmes difficiles se posent, comme celui du mariage de la femme pasteur notamment, laquelle risque alors d'être trop absorbée par sa tâche maternelle pour donner au ministère tout ce qu'il exige d'elle, mais à laquelle, d'autre part, des esprits libéraux répugnent à imposer le célibat... Nous aurons certainement l'occasion d'examiner à nouveau ces objections et quelques autres, après les prochains débats du Consistoire, et, si l'issue de ces débats est favorable, avant que la question soit soumise les 7 et 8 mai aux électeurs et électrices de l'Eglise nationale de Genève. Nous voudrions simplement conclure ces quelques réflexions, en citant la parole très juste de Mlle von Auw, au cours de son exposé à l'Association pour le Suffrage: « Faites confiance aux femmes pasteurs... » Nous croyons, en effet, que c'est là une parole que l'on pourrait appliquer aussi à bien d'autres demandes d'ordre féministe, auxquelles on a le tort de répondre par de la théorie, en accumulant des craintes et des difficultés, sans en avoir tenté l'expérience pratique. Et dans ce cas spécial, il nous paraît que les Eglises et les paroisses qui ont fait confiance aux femmes pasteurs n'ont pas eu lieu de la regretter. Veuillez Mlle von Auw justement, dans les deux petites paroisses d'Eglise libre de campagne (Rolle et Cormoret), où elle a exercé un ministère tout de dévouement, de modestie, de profondes convictions; voyez Mlle Pfister dans cette paroisse de Neumünster (Zurich), où elle débute comme remplaçante, et qui, pour essayer de se l'attacher comme pasteur titulaire, malgré la décision du Conseil d'Etat s'opposant au pastorat féminin tant qu'une loi ne l'aurait pas introduit, alla jusqu'à recourir au Tribunal Fédéral — en vain, hélas! Veuillez encore Miss Maude Royden, la plus connue des femmes pasteurs d'Angleterre, l'inoubliable prédicatrice en la cathédrale de Saint-Pierre en 1920, l'un des chefs de l'Eglise du « New Fellowship » de Londres, et dont un de ses collègues masculins a pu dire avec vérité qu'elle était la personnalité exerçant à l'heure actuelle la plus profonde influence religieuse sur la jeunesse des deux sexes dans tout le pays...

La place nous manque aujourd'hui pour compléter cette énumération en donnant à nos lecteurs, comme nous l'aurions voulu, un aperçu de la situation du pastorat féminin en Suisse et à l'étranger. Nous nous réservons d'y revenir dans un prochain numéro.

E. Gd.

De-ci, De-là...

Les journées éducatives de Lausanne.

En 1926, l'on étudia, pendant les Journées Educatives: « Ce qui fait obstacle à l'éducation! » Cette année, le sujet central des conférences sera: « Ce qui vient en aide à l'éducation, sujet riche en encouragements, qui nous montrera que nous avons des alliés plus nombreux que nous ne le pensons parfois, dans notre travail pour l'enfance.

Nous croyons que ce programme, volontairement simple d'inspiration, contient suffisamment de richesses pour nous dispenser de le recommander plus longuement. Ceux qui ont participé aux « Journées » des années précédentes ne voudront pas manquer celles-ci. Ceux qui s'y ont encore jamais pris part, en venant à la Salle du Grand Conseil les 22 et 23 avril prochain, ne le regretteront pas.

PROGRAMME

1^{re} Journée, vendredi 22 avril:

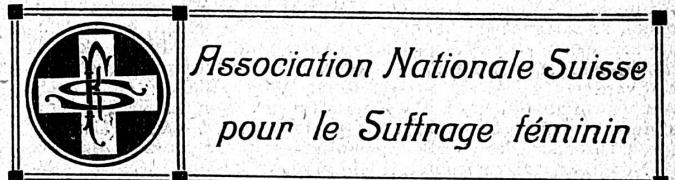
- 9 h.: Ouverture.
10 h. 30: *Le travail individuel et le travail collectif combinés:* M. Richard, directeur d'école (Genève).
14 h.: *Les jeux collectifs:* M. Affolter (Lausanne).
15 h. 30: *La participation à la vie de famille* (à ses joies, à ses peines, à ses besognes): Mme Curchod-Seretan (Lausanne).
20 h. 30: *Les Arts pour l'enfance:* M. Jaques-Daleroze (Genève). (A la Maison du Peuple.)

II^{me} Journée, samedi 23 avril:

- 9 h.: *L'éveil du sentiment religieux chez l'enfant:* M. le professeur Bovet (Genève).
10 h. 30: *L'influence individuelle et sociale du sentiment religieux:* M. le pasteur Ph. Grin (Bière).
14 h.: *La religion dans la vie de famille* (résultats d'une enquête): Mme Serment (Lausanne).
15 h.: *La Bible pour l'enfant:* M. Vuilleumier, directeur de la « Source » (Lausanne).
16 h.: « Laissez venir à moi les petits enfants »: M. le pasteur Vittoz (Lausanne).

Finance d'inscription: pour les deux journées, 5 fr.; pour une seule journée, 3 fr.; prix réduit pour le corps enseignant: 2 fr. 50 pour les deux journées.

S'adresser au Secrétariat vaudois pour la Protection de l'enfance, rue de Bourg, 33, Lausanne. Compte de chèques postaux: II. 1888, Lausanne.



Association Nationale Suisse pour le Suffrage féminin

Réunion du Comité Central.

Le Comité Central de l'A.S.S.F. a tenu à Berne, le 13 mars, une séance qui, pour n'avoir pas un ordre du jour extrêmement chargé, n'en a pas moins été très remplie par une foule de questions d'ordre pratique: ne fallait-il pas, en effet, organiser l'Assemblée générale de Lausanne, décider de la façon dont l'A.S.S.F. exposera à la « Saffa », et prendre connaissance de rapports de Commissions sur diverses méthodes de propagande? toutes choses qui nécessitent une mise au point soignée de tous les détails. — La date de l'Assemblée générale ayant dû être changée pour divers motifs, et notamment à cause de la réunion à Prague, à la fin de mai, du Comité Exécutif de l'Alliance Internationale pour le Suffrage, à laquelle doit participer la présidente de l'A.S.S.F., le C.C. a définitivement fixé cette Assemblée au samedi 7 et au dimanche 8 mai, et a élaboré un ordre du jour fort intéressant, comprenant notamment les sujets suivants: campagne suffragiste à Bâle, allocations familiales, suffrage féminin ecclésiastique, pastorat féminin, propagande suffragiste dans les campagnes. La Section vaudoise, qui célébrera à ce moment son XX^e anniversaire, se charge de l'organisation d'une soirée familiale, le samedi soir, qui ne sera pas le moindre attrait de ces assises, et l'on prévoit encore un banquet officiel, et peut-être une promenade en bateau ou une réception à la campagne. — Le Comité a accepté, quant à la manière d'exposer de l'A.S.S.F. à la Saffa, les propositions formulées par une Commission composée de Mmes Amsler (Schaffhouse), Leuch (Lausanne) et Gourd (Genève), sous réserve de l'établissement d'un devis approprié aux ressources financières de l'Association; si ces projets peuvent être exécutés, le stand suffragiste remportera certainement un grand succès à l'Exposition. — Quant à la propagande, le Comité a décidé de publier en brochure un beau travail de Mlle Porret (Neuchâtel), qui serait ensuite traduit en allemand; il a voté un crédit pour la confection d'un certain nombre de petits objets de propagande présentés par Mme Leuch et Mlle Porret; et, prenant acte de l'excellent travail fait dans le Valais par Mlle Zwahlen, et notamment des heureux résultats d'une conférence du Dr Muret, à Sierre, il a chargé Mme Leuch de conférences de propagande dans les localités des Grisons qui ne comptent pas encore de Sections, et Mme Dutoit de démarches en Thurgovie pour la fondation d'une Section. — Le Cours de Vacances de juillet 1927 aura lieu à Macolin sur Bienna, et l'on étudie la possibilité d'organiser un Cours dans le Tessin pendant les vacances d'automne. — Le bulletin de presse continue à être envoyé tous les 15 jours à un grand nombre de journaux, et toutes les coupures de ces journaux seront reçues avec reconnaissance au Secrétariat de Berne, où peuvent également être adressées des commandes de cartes postales avec carte suffragiste de l'Europe en couleur (6 fr. le cent). — Enfin, quelques questions d'ordre international, notamment la représentation des femmes à la prochaine Conférence Internationale du Travail (mai 1927), ont occupé la fin de cette séance si remplie.

E. Gd.

Nouvelles des Sections.

MOUTIER. — Charmante soirée familiale annuelle, le 14 mars, à laquelle assistaient près de 80 membres, tant actifs que passifs, du Groupe suffragiste. Le Comité Central, conformément à sa nouvelle décision d'établir par la présence de l'un de ses représentants aux Assemblées de Sections plus de contact entre ses membres et les suffragistes de toute la Suisse, avait spécialement délégué Mme Debriet-Vogel à cette séance, dont la gaieté se tempérait du vif regret causé par le départ de Moutier de la fondatrice et de l'inspiratrice du groupe, Mme Garraux, sa dévouée présidente durant six ans. Après un excellent souper préparé par quelques suffragistes cordon-bleu, Mme Garraux présenta son dernier rapport présidentiel et dit en termes émus toute la joie et les encouragements trouvés par elle